

République Démocratique du Congo
Ministère des Mines



PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER (2016 – 2021) Rapport final R-2

Vision : *« Développer un secteur compétitif et durable, socle d'un pays émergent et du bien-être de la population congolaise »*

Mission : *« Assurer la bonne gouvernance du secteur et mettre en valeur de façon optimale les ressources et le territoire ».*

Kinshasa, 18 mars 2016

Table des matières

Mot du ministre.....	4
1. Introduction.....	5
2. Présentation du secteur minier.....	8
2.1 Contexte économique mondial	8
2.2 Organisation du ministère des Mines.....	8
2.3 Cadre législatif et réglementaire du secteur des mines.....	8
2.4 Ressources minérales	9
2.5 Industrie minière.....	10
2.5.1 Contribution du secteur au développement de la RDC	10
2.5.2 Réalisations dans le secteur	10
2.6 Artisanat minier	10
2.6.1 Production.....	11
2.6.2 Coopératives minières.....	11
3. Diagnostic du secteur minier	13
3.1 Évolution du cadre légal et réglementaire	13
3.2 Capacités techniques du secteur	14
3.2.1 Ressources humaines.....	14
3.2.2 Ressources financières et logistiques.....	15
3.2.3 Artisanat minier.....	15
3.2.4 Environnement et développement durable.....	16
3.2.5 Financement dans le secteur minier	17
3.3 Forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur	18
3.3.1 Forces	18
3.3.2 Faiblesses	18
3.3.3 Opportunités	19
3.3.4 Menaces	19
4. Vision et orientations stratégiques	20
4.1 Vision.....	20
4.2 Principes directeurs	20
4.3 Orientations stratégiques	20
4.3.1 Orientation stratégique 1 : Renforcement des capacités	20
4.3.2 Orientation stratégique 2 : Intensification des recherches	21
4.3.3 Orientation stratégique 3 : Développement d’une industrie minière compétitive pour un développement durable et la création d’emplois	22
4.3.4 Orientation stratégique 4 : Promotion de l’image de la RDC en tant que lieu propice aux investisseurs miniers	23
4.3.5 Orientation stratégique 5 : Soutien à l’industrie minière et environnement	25
5. Dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PSDM	26
5.1 Cadre institutionnel pour le management du secteur des mines	26

6. Cadre de performance	27
7. Conclusion	31

Liste des tableaux

Tableau 1 : Réserves des substances minérales de la RDC	10
Tableau 2 : Contribution du secteur au développement de la RDC	10
Tableau 3 : Répartition des ZEA et nombre de sites d'exploitation artisanale.....	11
Tableau 4 : Financements du secteur par l'État (budget de l'État en million de CDF)	17
Tableau 5 : Interventions financières des partenaires techniques et financiers (en USD).....	18
Tableau 6 : Cadre de performance du PSDM.....	27

Liste des acronymes

CAMI	Cadastre minier
CEEC	Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses
CTCPM	Cellule technique de coordination et de planification minière
DEP	Direction des études et planification
DPEM	Direction de protection de l'environnement minier
DSCRPM	Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
EIE	Étude d'impact environnemental
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
MIBA	Société Minière de Bakwanga
PAE	Plan d'ajustement environnemental
PAG	Programme d'actions du Gouvernement
PAP	Programme d'actions prioritaires
PAR	Plan d'atténuation et de réhabilitation
PCA	Président du Conseil d'Administration
PCR	Personne Compétente Recommandée
PGEP	Plan de gestion environnementale du projet
PIB	Produit intérieur brut
PSDM	Plan Stratégique de Développement du Secteur Minier
PWC	Price Waterhouse Coopers
RCD	République démocratique du Congo
SAESCAM	Service d'assistance et encadrement de Small Scale Mining
SIG	Système d'information géographique
USGS	Service géologique des États-Unis
ZEA	Zones d'exploitation artisanale

Mot du ministre

La République démocratique du Congo (RDC) regorge dans son sous-sol d'une diversité de substances minérales disséminées dans presque toutes ses provinces. C'est pour cette raison que le ministère des Mines a envisagé d'élaborer le présent plan stratégique. Les priorités qui y sont déterminées permettent de répondre aux enjeux et défis auxquels le Ministère va faire face pour conduire le secteur minier à jouer effectivement son rôle de moteur de croissance économique et du développement de la RDC.

De ce fait, je suis heureux de présenter ci-dessous le premier plan stratégique du secteur minier qui définira ses actions pour la période de 2016 à 2021.

Ainsi, le Ministère mise notamment sur l'innovation, la diversification et la création de richesses dans ses domaines d'activité ainsi que la participation des communautés locales et de tous les partenaires au développement.

Pour la mise en œuvre de ce Plan, le Ministère devra compter sur le concours de tous les partenaires, la compétence et le dévouement de son personnel.

Ce plan trace la voie dans laquelle le Ministère devra s'engager pour les prochaines années. Il est axé sur le renforcement et l'optimisation du cadre institutionnel, l'intensification des recherches géologiques et minières, le développement d'une industrie minière compétitive pour un développement durable, la promotion de l'image de la RDC en tant que lieu propice aux investissements miniers, ainsi que sur le soutien à une industrie minière et à l'environnement.

Dans un esprit de collaboration et d'engagement, je convie l'ensemble des acteurs concernés et tout le personnel du Ministère à s'impliquer pour la mise en œuvre effective de ce plan.

Martin Kabwelulu
Ministre des Mines

1. Introduction

L'économie de notre pays est caractérisée par la faible diversification des activités génératrices d'emplois et de valeur ajoutée. Sa croissance dépend essentiellement des résultats du secteur des mines, d'où sa vulnérabilité aux chocs conjoncturels extérieurs, tels que la baisse des cours mondiaux des métaux et autres minerais, ainsi que les politiques commerciales des pays voisins.

Cependant, la RDC a connu des avancées notoires depuis l'adoption, en 2011, de la deuxième génération du Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR, octobre 2011), des matrices des idées forces du Chef de l'État sur la Révolution de la modernité (septembre 2011), et du Programme d'actions du Gouvernement (PAG, mai 2012). Ces cadres stratégiques ont été fédérés et opérationnalisés dans le Programme d'actions prioritaires renforcé du Gouvernement (PAP Renforcé, 2012-2016).

Dans le cadre de l'exécution de ce programme, la RDC a connu des performances macroéconomiques remarquables. La croissance a été soutenue pendant la période 2011-2014, avec un taux moyen annuel supérieur à 8 %.

Ces performances sont les fruits de la mise en œuvre des grands chantiers du Gouvernement, notamment dans les infrastructures, ainsi que d'une conjoncture internationale favorable qui a stimulé le secteur des industries extractives.

Dans le même temps, les efforts vigoureux d'assainissement des finances publiques et la politique monétaire prudente menée par le Gouvernement ont permis de réduire considérablement l'inflation (de 23,4 % en moyenne annuelle de 2005-2010 à 5,1 % sur la période 2011-2014).

Ce qui, à son tour, a permis de crédibiliser la monnaie nationale et de stabiliser le taux de change (de 907 francs congolais contre le dollar en 2010 à 925 francs congolais en 2014, avec une volatilité quasiment nulle).

Toutefois, la diversification reste embryonnaire, ce qui rend la croissance encore fragile, comme l'ont montré les moindres chocs observés en 2014 avec la chute des prix des produits miniers. Maintenir la stabilité macroéconomique en intensifiant les efforts pour diversifier l'économie, accélérer la croissance tout en dynamisant le secteur des mines reste donc un défi majeur pour la RDC.

La répartition par secteur du produit intérieur brut (PIB) montre que les secteurs primaire et tertiaire y contribuent pour 54 % et 32 % respectivement. Le secteur secondaire, dont l'industrie et l'énergie, est toujours embryonnaire. Cette situation est liée, entre autres, au manque de dynamisme et de modernité du système productif national, au faible taux d'investissement des opérateurs privés (11 % à 13 %), à la baisse de compétitivité de l'économie nationale et à la dépendance énergétique récurrente du pays vis-à-vis de l'extérieur.

S'agissant particulièrement du secteur des mines, il contribue de façon remarquable au développement économique national.

Il est important de noter que, dans le réel souci de renforcer la gouvernance du Secteur minier et d'augmenter sa contribution à l'économie nationale, le ministre des Mines avait confié, en 2012, à la firme Price Waterhouse Coopers (PWC) une mission d'audit du cadre institutionnel et organisationnel du secteur.

Cet audit a identifié les problèmes significatifs qui affectent l'organisation, le fonctionnement et la performance de l'Administration et des services du ministère des Mines. Ces problèmes sont d'ordre stratégique et organisationnel.

En ce qui concerne la dimension stratégique, on peut citer :

- L'absence d'une vision clairement définie et partagée ;
- L'absence des données géologiques actualisées ;
- La coexistence de deux cadres organiques au niveau de l'Administration des mines ;
- Le manque de formalisation du cadre de collaboration entre les entités de l'Administration des mines et les autres services et organismes de l'État.

Quant à la dimension organisationnelle, il y a lieu d'épingler ce qui suit :

- La faiblesse dans la gestion des ressources humaines qui se traduit par : l'insuffisance d'un personnel qualifié dans les domaines de la géologie, des mines et de la métallurgie ; le manque de planification et d'anticipation dans le remplacement du personnel ; la lourdeur administrative dans la mécanisation et la reconnaissance des grades au ministère du Budget ;
- Les conflits de compétence entre la Cellule technique de coordination et de planification minière (CTCPM) et la Direction des études et planification (DEP) relevant de l'Administration des mines ;
- La faiblesse du système de contrôle interne ;
- La centralisation des tâches et des décisions ;
- Le manque des moyens financiers et logistiques.

Au regard des faiblesses ci-dessus, l'auditeur a formulé des recommandations qui s'articulent autour de six axes, à savoir :

Axe 0 : Préalables à la réalisation des autres axes :

- 1- énoncer la vision du Ministère ;
- 2- fixer les objectifs ;
- 3- élaborer le plan stratégique ;
- 4- définir les indicateurs.

Axe 1 : Optimisation de la gestion des ressources humaines ;

Axe 2 : Organisation et fonctionnement du ministère des Mines ;

Axe 3 : Redynamisation de la gestion de l'artisanat minier ;

Axe 4 : Amélioration des conditions de travail de l'administration du ministère des Mines et des services spécialisés ;

Axe 5 : Optimisation du dispositif de gestion financière du secteur minier.

2. Présentation du secteur minier

2.1 Contexte économique mondial

Le contexte économique mondial s'est fortement détérioré au cours des dernières années. La croissance plus faible de la Chine et de plusieurs autres pays émergents comme le Brésil, joint au contexte toujours difficile en Europe à la suite de la crise économique de 2008-2009, a porté un dur coup au prix des matières premières. Si le pétrole a vu son prix passer de près de 150 \$ le baril à moins de 30 \$ en moins de 2 ans, il en est de même pour plusieurs matières premières, dont le fer, le nickel, le zinc et le cuivre. Dans ce contexte, les grandes entreprises ont fortement réduit leurs budgets de développement et d'investissements. D'importants projets de mise en valeur de gisements importants ont été repoussés, tels en Guinée, au Cameroun, au Canada et en Australie. Ce cycle difficile pour les matières premières prendra fin éventuellement. Le nouveau cycle haussier, cependant, ne profitera qu'aux pays ayant pris en compte les mauvaises années pour « **redorer leur image** » auprès des investisseurs, améliorer leur environnement économique, développer des infrastructures favorables à la mise en valeur de leur gisement.

2.2 Organisation du ministère des Mines

Le ministère des Mines est organisé comme suit :

- Le cabinet du ministre des Mines ;
- L'Administration des mines au niveau central et provincial ;
- Les Services spécialisés non personnalisés : la CTCPM et le Service d'assistance et encadrement de Small Scale Mining (SAESCAM);
- Les Services spécialisés personnalisés : le cadastre minier (CAMI) et le Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC).

2.3 Cadre législatif et réglementaire du secteur des mines

Depuis le retour des bailleurs de fonds en 2001, après une absence de plus de 10 ans, des plans de stabilisation et de relance économique ont été mis en œuvre. Dans ce cadre, une refonte rapide et en profondeur de l'État et des législations nationales sectorielles ont été encouragées. L'objectif de ces réformes était la mise en valeur des richesses naturelles du pays, afin que les investissements directs étrangers puissent servir de moteur à la croissance économique.

C'est dans ce contexte qu'a été élaborée et promulguée la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier. Les mesures d'application de cette loi sont contenues dans le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, dans des arrêtés ministériels et arrêtés interministériels subséquents.

L'objectif principal du législateur était de garantir et de sécuriser les intérêts des opérateurs miniers tout en veillant à l'équilibre des profits que ceux-ci et l'État congolais tirent des activités minières en RDC.

Dès lors, le rôle assigné au Code minier était de :

- Créer un climat propice à l'investissement ;
- Permettre le développement industriel et la croissance économique du pays ;
- Instituer des procédures transparentes, objectives, efficaces et rapides dans le processus d'obtention des droits et titres miniers ou de carrières ;
- Prévoir une gestion harmonieuse et transparente du secteur minier ;
- Créer des structures d'appui ;
- Instaurer un guichet unique ;
- Promouvoir un régime fiscal, douanier et de change stable ;
- Permettre l'amélioration du bien-être économique, social et culturel des populations locales affectées par les projets miniers.

2.4 Ressources minérales

La RDC est l'un des pays du monde qui disposent d'un potentiel énorme en matière de ressources naturelles, notamment en mines, hydrocarbures, énergétique, forêts, eau douce, etc.

En ce qui concerne les ressources minérales, la RDC dispose du diamant, du cuivre, du cobalt, de l'étain, de l'or, de niobium, de l'uranium, etc. Elles sont essentiellement concentrées dans la partie sud et sud-est du pays (cobalt, cuivre, zinc, argent, germanium et uranium), à l'est allant vers le nord-est (or, tantale, niobium, étain, etc.), au centre et au sud-ouest (diamant, platine), la zone littorale à l'est (phosphates, aluminium, cuivre, or, zinc, vanadium, pétrole et gaz naturel) et à l'ouest (aluminium, phosphore, sel, diamant, or, plomb, zinc, vanadium, cuivre, manganèse, fer, marbre, calcaire à ciment, sables asphaltiques, pétrole, gaz naturel, minéraux industriels). Ces ressources se présentent sous forme soit d'indices minéraux soit de gîtes minéraux ou de gisements économiquement exploitables.

La répartition des indices minéraux, des gîtes ou des gisements est basée sur des données de la carte de gîtes minéraux de Lepersonne (1974), des archives du Musée de Tervuren (Belgique) et de BRGM (France), ainsi que les récentes données provenant de l'exploitation artisanale ou des autres études sur le terrain (IPIS, BGR, etc.)

Concernant les autres substances répertoriées dans certaines provinces, elles se présentent généralement sous forme d'indices dont des études approfondies sont nécessaires pour leur évaluation.

Le Tableau 1 ci-dessous indique une estimation des réserves des quelques substances minérales.

Tableau 1 : Réserves des substances minérales de la RDC

N°	Substances minérales	Quantités (tonnes)
1	Cuivre	75 000 000
2	Lithium	455 000
3	Zinc	7 000 000
4	Cobalt	6 000 000
5	Fer (plus de 60 %)	10 000 000 000
6	Cassitérite	800 000
7	Or	750
8	Diamant	(Carats) 700 000 000

Source : CTCPM

2.5 Industrie minière

2.5.1 Contribution du secteur au développement de la RDC

La contribution du secteur minier au développement de la RDC est saisie à travers les trois agrégats repris dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Contribution du secteur au développement de la RDC

Indicateurs	Unité de mesure	Performances réalisées		
		2012	2013	2014
Contribution au budget de l'État	%	16	18	21
Part (valeur) du secteur minier dans le PIB	%	15,9	15,8	17,8
Part (valeur) des exportations des produits miniers	%	88	88	90

Source : Banque centrale du Congo

2.5.2 Réalisations dans le secteur

Plusieurs actions ont été réalisées au cours de dix dernières années. Elles concernent principalement le renforcement du cadre institutionnel, l'amélioration de la connaissance du sol et du sous-sol (contrats avec le MRAC et JOGMEC), la promotion de l'industrie minière (revisitations des contrats, manuel des procédures de traçabilité, etc.)

2.6 Artisanat minier

L'exploitation minière artisanale s'effectue dans les zones d'exploitation artisanale (ZEA) instituées par arrêté ministériel. Cependant, force est de constater que la plupart des sites d'exploitation artisanale existants ne sont pas situés dans ces zones. On dénombre à ce jour 200 ZEA et plus ou moins 1 364 sites d'exploitation minière artisanale, comme indiqué dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Répartition des ZEA et nombre de sites d'exploitation artisanale

Provinces	Nombre des ZEA	Nombre de sites d'exploitation
Bandundu	00	63
Bas-Congo	00	113
Équateur	22	134
Kasaï-Occidental	21	61
Kasaï-Oriental	35	37
Nord-Kivu	21	174
Sud-Kivu	13	230
Maniema	22	103
Katanga	44	208
Province orientale	22	241
TOTAL	200	1 364

Source : SAESSCAM

Par ailleurs, il est constaté que quelques périmètres miniers couverts par des titres miniers sont envahis par les exploitants miniers artisanaux. C'est le cas notamment des périmètres miniers de la GECAMINES, MIBA, SOKIMO et SAKIMA.

2.6.1 Production

La production artisanale constitue l'une des sources importantes des recettes issues du secteur minier.

En effet, pendant la période de l'effondrement de l'industrie minière, la production minière artisanale, principalement du diamant et de l'hétérogénéité, avait peu à peu remplacé la production industrielle.

Durant la période 1990 à 2000, les performances enregistrées dans la production du diamant démontrent que ce secteur avait injecté, dans le circuit de change, un montant global (cumulé) évalué à 2 499 320 958 USD, dont 77 % provenaient de la production artisanale et seulement 23 % de la production industrielle.

Parallèlement au diamant, les mêmes performances ont été observées en ce qui concerne la cassitérite, le coltan, l'or et le wolframite. Fort malheureusement, les recettes générées par cette exploitation artisanale n'ont servi qu'à alimenter des conflits armés dans l'est du pays.

2.6.2 Coopératives minières

Le regroupement des exploitants miniers artisanaux en coopératives minières est considéré comme une formule appropriée pour leur permettre d'être compétitifs et de migrer vers la petite mine. À ce jour, on recense 392 coopératives agréées, dont 187 sont affectées dans les ZEA.

Beaucoup de ces coopératives minières ont été créées en violation de la loi minière et ne sont pas opérationnelles.

Outre les coopératives minières, les exploitants miniers artisanaux, les négociants et les comptoirs interviennent également dans l'exploitation minière artisanale.

À ce jour, on estime leur nombre à plus ou moins 2 000 000 d'exploitants miniers artisanaux, 5 comptoirs de diamant, 41 comptoirs d'or et 2 comptoirs de pierres de couleur.

3. Diagnostic du secteur minier

3.1 Évolution du cadre légal et réglementaire

Le secteur des mines en RDC a connu une évolution législative graduelle, allant de la période du Congo belge (législation coloniale) à la période du Congo indépendant (législation post coloniale).

En effet, par Décret du 16 décembre 1910 modifié et complété par celui du 16 avril 1919, le Gouvernement du Congo belge avait réglementé la recherche et l'exploitation minières uniquement au Katanga. Cette législation a été plus tard abrogée et remplacée par le Décret du 24 septembre 1937 pour l'ensemble du territoire national.

Ce décret est resté en vigueur jusqu'en 1967, année de la promulgation de la première législation minière du Congo indépendant par l'Ordonnance-loi n° 67/231 du 3 mai 1967 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures. Cette dernière a été à son tour abrogée par l'Ordonnance-loi n° 81-013 du 2 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures.

De l'analyse objective des toutes les données bilantaires des activités minières disponibles à ce jour, il ressort que les législations promulguées après l'indépendance de la RDC, c'est-à-dire depuis 1967, n'avaient pas attiré les investissements, mais qu'elles avaient plutôt eu un impact négatif sur la production minière du pays et sur les finances publiques.

C'est ainsi qu'à partir de 2002, le secteur minier est régi par la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier et le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier. Hormis ces deux textes de base, plusieurs arrêtés ministériels et interministériels ont été pris en application de cette législation.

Dix ans après sa mise en application, on peut sans conteste affirmer que certains de ces objectifs ont été réalisés. En effet, le code minier a :

- Permis l'ouverture du secteur minier aux capitaux privés et accru la transparence grâce à la simplification des procédures d'octroi des titres miniers et du principe du premier arrivé, premier servi ;
- Instauré un régime fiscal attrayant du droit commun et exhaustif ayant favorisé l'arrivée des investisseurs dans le secteur minier et une compétitivité des entreprises minières au niveau international ;
- Permis aux investisseurs de pérenniser un modèle économique et garantir une stabilité de leurs droits par sa clause de stabilité ;
- Introduit la notion de responsabilité sociale et environnementale des opérateurs miniers, tenus de veiller au bien-être des populations locales, à la protection et à la réhabilitation de la faune, de la flore, de l'eau et de l'air affectés par le projet minier ;

- Laissé à l'appréciation des entreprises minières régies par des conventions minières antérieurement à son entrée en vigueur le choix de demeurer liées par les dispositions desdites conventions.

Toutefois, et en dépit de ces avancées réalisées par le Code minier, certaines lacunes, insuffisances et incohérences, ayant entraîné des difficultés pratiques dans sa mise en application, peuvent aujourd'hui lui être imputées.

La RDC a donc, dans une certaine mesure, réussi à se doter de lois et règlements qui améliorent le cadre des opérations dans le secteur minier. Cependant, elle a moins réussi à améliorer la capacité de l'État à appliquer ces règlements et à promouvoir les principes de la bonne gouvernance dans le secteur.

L'image du pays projetée par le secteur à tous les niveaux dans l'exécution de la loi minière et ses textes réglementaires ainsi que la faiblesse de l'administration du secteur ne permet pas l'attrait des grands investissements, laissant ainsi place aux prédateurs miniers.

3.2 Capacités techniques du secteur

3.2.1 Ressources humaines

Le problème des ressources humaines se traduit sous cinq aspects principaux :

a) *La situation de sureffectif en ressources humaines (dans l'Administration centrale particulièrement)*

Sur la base du fichier fourni par le Secrétariat général des mines, on peut dénombrer 618 agents et 2 postes à pourvoir. Il y aurait une situation de sureffectif concernant 182 agents par rapport aux prévisions dans l'Administration du ministère des Mines.

b) *Le manque de personnel qualifié*

L'analyse du fichier des agents de l'Administration des mines montre que le personnel qualifié dans les domaines techniques (mines, géologie, ingénierie, génie des matériaux), représente moins de 16 % de l'effectif total du ministère.

c) *Le vieillissement du personnel qualifié*

La moyenne d'âge du personnel de l'Administration des mines est de 45 ans. On remarque que 20 % du personnel a dépassé l'âge de 55ans. Ainsi, à court terme, près de 1/5^e du personnel est concerné par le départ à la retraite. Ce vieillissement est encore plus sensible pour les agents qualifiés. En effet, les géologues et les ingénieurs (mines, chimie et métallurgie) présentent une moyenne d'âge beaucoup plus élevée que celle du reste de l'administration.

d) *Le manque de motivation du personnel*

Le manque de motivation du personnel de l'Administration des mines se traduit non seulement par la modicité de la rémunération allouée à ce personnel par l'État, mais aussi par la lourdeur administrative dans la reconnaissance des grades. Il faut aussi souligner les

conflits de responsabilité entre les cadres de l'administration et ceux des services spécialisés du ministère.

e) *Le manque d'une stratégie de formation technique répondant aux besoins de l'industrie et du secteur minier*

Ceci se traduit par une insuffisance d'établissements d'enseignement technique et professionnel d'une part et, d'autre part, les faibles capacités des institutions d'enseignement supérieur existantes.

3.2.2 Ressources financières et logistiques

L'insuffisance des ressources financières et logistiques est l'un des maux qui rongent l'Administration des mines. Cette situation a pour effet de réduire l'efficacité des organes chargés de l'administration du Code minier avec comme conséquence le faible taux de réalisation du budget du ministère des Mines (29 % et 13 % respectivement pour 2011 et 2012). En outre, il y a lieu de signaler qu'en tant que service d'assiette des taxes, droits et redevance du secteur minier, l'Administration des mines ne reçoit pas sa quote-part telle qu'allouée par la législation en vigueur en la matière.

Par ailleurs, l'Administration des mines souffre de manque de ressources logistiques permettant à ses cadres et agents de travailler dans de bonnes conditions. À titre indicatif, on peut relever ce qui suit :

- Exiguïté des locaux et dispersion de différentes directions de l'Administration des mines ;
- Manque des laboratoires pour la Direction de géologie et d'équipements appropriés pour les différents tests en ce qui concerne la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM);
- Inexistence du réseau informatique sécurisé ;
- Insuffisance du matériel informatique ;
- Insuffisance de moyen de transport et du matériel de bureau.

3.2.3 Artisanat minier

Plusieurs maux rongent l'artisanat minier en RDC parmi lesquels on peut citer :

- L'insuffisance des ZEA ;
- La formation technique insuffisante des exploitants miniers artisanaux ;
- L'inaccessibilité des sites d'exploitation artisanale ;
- L'insécurité due à la présence des groupes armés ;
- L'accès difficile au crédit ;
- L'endettement excessif des exploitants miniers artisanaux ;
- La résurgence des maladies dues notamment à la prostitution et au manque d'hygiène ;
- La carence de cartes d'exploitant minier artisanal ;
- Les multiples faiblesses du SAESSCAM.

3.2.4 Environnement et développement durable

Pour garantir le développement durable et la gestion de l'environnement, le Code et le Règlement miniers responsabilisent autant l'État que les entreprises minières. En effet, la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, prévoit en son article 242 une redevance minière dont une quotité de 40 % est réservée aux entités administratives décentralisées pour la réalisation des infrastructures de base d'intérêt communautaire.

Pour sa part, le Règlement minier en son article 402 prévoit une quotité de 10 % des droits superficiaires comme apport financier pour la réalisation des projets de développement intégré des communautés locales où se déroulent les activités minières artisanales ou des petites mines.

Mais, force est de constater que l'État congolais, en ce qui concerne la quotité de 40 % de la redevance minière et l'organisme chargé de gérer les 10 % des droits superficiaires, ne respecte pas ces prescrits légal et réglementaire.

Par conséquent, les populations locales ne bénéficient pas suffisamment des retombées des activités minières menées sur leur territoire, ce qui suscite les frustrations susceptibles de générer les conflits sociaux.

En outre, le Code et le Règlement miniers imposent aux titulaires des droits miniers une panoplie d'obligations environnementales spécifiées dans divers plans, à savoir :

- Le Plan d'atténuation et de réhabilitation (PAR) pour ce qui est des travaux de recherches ;
- L'Étude d'impact environnemental (EIE) et le Plan de gestion environnementale du projet (PGEP) pendant la phase d'exploitation ;
- Le Plan d'ajustement environnemental (PAE) pour les entreprises qui étaient en phase d'exploitation avant l'entrée en vigueur du Code minier.

Il convient de noter que, conformément à l'article 127 de l'annexe IX du Règlement minier, « le PGEP doit présenter un plan de développement durable visant à améliorer le bien-être économique, culturel et social des populations locales affectées par le projet pendant et après l'exploitation du projet ».

Afin de garantir l'exécution de ces plans, le Code et le Règlement miniers prévoient la constitution d'un fonds dénommé « sureté financière ».

En dépit de ces dispositions, il y a lieu de relever que toutes les mesures envisagées dans ces plans sont mal présentées et non exécutées par les titulaires des droits miniers à cause de :

- La complaisance dans l'analyse des plans environnementaux et le manque de contrôle, de suivi et de sanction en cas de non-observation desdits plans ;
- L'insuffisance qualitative et quantitative des capacités nationales dans le domaine de gestion de l'environnement minier ;

- La faible consultation des communautés locales dans le processus d'élaboration du Plan environnemental ;
- La complaisance dans le traitement des dossiers de demande d'agrément des Bureaux d'études environnementales ;
- L'insuffisance de collaboration entre différentes structures de l'État chargées de la protection de l'environnement ;
- L'insuffisance de l'encadrement technique et social des exploitants artisanaux.

Il découle de ce qui précède les impacts néfastes ci-après :

- La déforestation et la perte de la biodiversité ;
- La dégradation forestière ;
- La dégradation des sols et du paysage ;
- La pollution des eaux et de l'air ;
- Des maladies liées aux risques environnementaux.

Ces mêmes impacts néfastes sont également observés dans les zones où se déroulent les activités minières artisanales.

3.2.5 Financement dans le secteur minier

Ce point décrit les financements du secteur par l'État et les interventions financières des partenaires techniques et financiers. Le résumé sur les trois dernières années se trouve dans les tableaux 4 et 5 ci-après.

Tableau 4 : Financements du secteur par l'État (budget de l'État en million de CDF)

Rubriques	2013			2014			2015		
	Prévision	Exécution	%	Prévision	Exécution	%	Prévision	Exécution	%
Dépenses ordinaires	18 574,36	12 290,25	66	21 583,34	12 526,28	58	20 861,64	6 312,83	30
Rémunérations	2 718,32	2 463,09	91	2 657,29	2 463,09	93	2 696,84	1 231,54	46
Fonctionnement des institutions	5 513,85	566,92	10	5 686,09	717,66	13	5 667,33	408,51	7
Subvention et transfert	10 342,19	9 260,24	90	13 239,97	9 345,53	71	12 497,48	4 672,77	37
Dépenses en capital	789,07		0	2 838,78		0			
Investissements sur Ressources propres	789,07		0	2 838,78		0			

Source : Ministère du Budget

Tableau 5 : Interventions financières des partenaires techniques et financiers (en USD)

<i>Financement des bailleurs</i>							
2011		2012		2013		2014	
<i>Engagements effectifs</i>	<i>Versements effectifs</i>	<i>Engagements effectifs</i>	<i>Versements effectifs</i>	<i>Engagements effectifs</i>	<i>Versements effectifs</i>	<i>Engagements effectifs</i>	<i>Versements effectifs</i>
12 000 000	-	11 000 000	2 291 909	17 158 764	5 147 630	28 359 906	3 460 798

Source : PGAI

Les tableaux 4 et 5 montrent qu'il y a un sérieux problème dans le financement du secteur minier, qu'il s'agisse de l'État congolais ou des bailleurs des fonds. Cela semble être dû à la mauvaise gouvernance d'une part et, d'autre part, au manque de confiance des bailleurs vis-à-vis de l'État congolais.

3.3 Forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur

3.3.1 Forces

- Existence d'indices de plusieurs substances minérales mettant en relief de réelles perspectives de découverte de nouveaux gisements ;
- Existence d'un minimum d'infrastructures géologiques de base (cartes géologiques, cartes de levée aéromagnétique, cartes gravimétriques);
- Existence d'une législation minière attractive et compétitive à améliorer ;
- Signature des contrats des Joint-venture pour la relance des activités des entreprises du portefeuille de l'État.

3.3.2 Faiblesses

- Insuffisance des ressources allouées aux services du ministère des Mines ;
- Faible contribution du secteur minier au budget de l'État ;
- Absence des gisements certifiés ;
- Insuffisance de la connaissance intégrale du sol et du sous-sol ;
- Faible encadrement de l'artisanat minier ;
- Accès difficile au financement et faible exécution du budget national en faveur du secteur ;
- Insuffisance des écoles de formation professionnelle ;
- Insuffisance d'études géologiques et minières ;
- Obsolescence et vétusté de l'outil de production ;
- Absence de marché boursier local ;
- Vulgarisation insuffisante de la législation minière ;
- Fraude et contrebande minières persistantes ;
- Insuffisance des infrastructures de base (voies de communication);
- Personnel administratif insuffisant, vieillissant, moins qualifié et non motivé ;

- Non-respect des normes environnementales ;
- Insuffisance de la recherche-développement dans le secteur minier ;
- Système informatique peu performant ;
- Absence d'une politique pour développer des entreprises de services pour le secteur des mines ;
- Manque d'un cadre de collaboration entre le ministère des Mines et les institutions de formation supérieure et technique ;
- Manque d'un service unique de taxation à l'instar des pays africains et du monde du même secteur ;
- Faible productivité des entreprises du portefeuille de l'État.

3.3.3 Opportunités

- Situation géographique de la RDC ;
- Mise en œuvre des réformes pour l'amélioration du climat des affaires en RDC ;
- Adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et acceptation de la RDC comme pays conforme ;
- Appartenance de la RDC aux organisations internationales et aux regroupements sous régionaux (SADC, OCDE, CIRGL, UA, NEPAD, COMESA, etc.);
- Potentiels énergétiques et en eau très importants ;
- Grande diversité de ressources minérales dans toutes les provinces.

3.3.4 Menaces

- Évolution négative des cours mondiaux des substances minérales ;
- Insécurité dans les zones d'exploitation minière due aux conflits armés;
- Faible harmonisation des interventions des partenaires au développement;
- Faible développement du potentiel énergétique (ou déficit énergétique important);
- Instabilité politique au niveau interne et son impact sur les services spécialisés;
- Non-respect par le gouvernement de la législation en matière de la quote-part pour l'Administration des mines;
- Image du pays projetée auprès des investisseurs;
- Manque de programme de développement communautaire intégré.

4. Vision et orientations stratégiques

4.1 Vision

Le secteur des mines est capable de contribuer à la réalisation de la vision du Gouvernement de faire de la RDC un pays émergent sur le plan économique. À cet effet, il faudra que le secteur soit performant sur le plan institutionnel et technique, attrayant sur le plan législatif et réglementaire pour réaliser cette grande ambition. Ainsi, la vision du secteur est énoncée comme suit : **« développer un secteur minier compétitif et durable, socle d'un pays émergent et du bien-être de la population congolaise »**.

La mission allouée au secteur pour les cinq années à venir est définie comme suit **« Assurer la bonne gouvernance du secteur et mettre en valeur de façon optimale les ressources et le territoire »**.

4.2 Principes directeurs

Le Plan stratégique nationale du secteur des mines repose sur les principes édictés par les réformes économiques engagées par le Gouvernement depuis plusieurs années, notamment le rôle de régulation et de facilitation de l'État avec la conviction que le secteur privé doit être le moteur de croissance accélérée.

Ainsi, le Plan stratégique proposé repose sur les orientations ci-après :

- Renforcement des capacités institutionnelles ;
- Intensification des recherches géologiques et minières ;
- Développement d'une industrie minière compétitive pour un développement durable et création d'emplois ;
- Promotion de l'image de la RDC en tant que lieu propice aux investissements miniers ;
- Développement des infrastructures d'appui au secteur minier et environnement.

4.3 Orientations stratégiques

4.3.1 Orientation stratégique 1 : Renforcement des capacités

Pour remplir efficacement sa mission de promouvoir et de garantir la mise en valeur optimale des ressources minérales, le ministère des Mines doit se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficiente. Les hommes qui la composent doivent être compétents, maîtrisant bien leurs techniques, bénéficiant des conditions logistiques et matérielles garantissant leur performance.

Pour y parvenir, le Gouvernement entend : 1) *Améliorer la gestion des ressources du Ministère* ; 2) *Accroître la formation des techniciens spécialisés et des cadres qualifiés* ; 3) *Réorganiser les structures du ministère des Mines* ; 4) *Renforcer le cadre légal et réglementaire* ; 5) *Organiser la planification stratégique*.

Programme	Sous-programme
1.1. Amélioration de la gestion des ressources du Ministère	1.1.1 Optimisation de la gestion des ressources humaines 1.1.2 Optimisation de la gestion des ressources matérielles et financières Ceci passe par la mise en place d'un système de gestion approprié, permettant de sécuriser les ressources et de retracer les ressources perçues par le Ministère et les emplois qui en sont faits de manière fiable.
1.2. Accroître la formation des techniciens spécialisés et des cadres qualifiés	1.2.1 Mise en place d'un cadre de collaboration entre les ministères des Mines, de l'Environnement, de l'Énergie et des Infrastructures et les institutions supérieures de formation technique 1.2.2 Développer les programmes de formation continue et renforcer les capacités des écoles et institutions techniques existantes et en créer d'autres dans les provinces dépourvues
1.3. Réorganisation structurelle du ministère des Mines	1.3.1 Mise en place des nouvelles structures 1.3.2 Restructuration des services existants
1.4. Renforcement du cadre légal et réglementaire	1.4.1 Suivi de la mise en œuvre de la réforme minière
1.5. Organisation de la planification stratégique	1.5.1 Renforcement de la planification stratégique et la programmation des actions du Ministère 1.5.2 Harmonisation des activités financées par les bailleurs et les partenaires extérieurs selon les priorités du secteur minier

4.3.2 Orientation stratégique 2 : Intensification des recherches

La maîtrise des informations sur la structure du sol et du sous-sol est logiquement un préalable pour une activité minière efficiente. Il est donc impérieux de disposer de nouvelles connaissances de la structure géologique de la RDC grâce aux procédés beaucoup plus modernes et de les tenir constamment à jour. Cela permettra au pays de convertir ses potentiels géologiques en richesses minières.

Pour y parvenir, le Gouvernement entend : 1) Centraliser les données géologiques et minières ; 2) Améliorer la connaissance du sol et du sous-sol.

Programme	Sous-programme
2.1. Centralisation des données géologiques et minières	2.1.1 Mise en place d'une base de données géologiques et minières nationales
2.2. Amélioration de la connaissance du sol et du sous-sol	2.1. Développement des infrastructures de géo données 2.2. Études géologiques du potentiel minier 2.3. Études économiques du potentiel minier

4.3.3 Orientation stratégique 3 : Développement d'une industrie minière compétitive pour un développement durable et la création d'emplois

L'approche du Gouvernement est que l'industrie minière congolaise soit compétitive et durable pour permettre l'émergence de la RDC à l'horizon 2030.

Outre l'exigence d'une main-d'œuvre qualifiée et abondante, la compétitivité de l'industrie minière congolaise sous-entend également l'utilisation d'une technologie de pointe, dans la production, le traitement et la transformation des minerais, en vue de proposer des produits miniers marchands compétitifs sur le marché.

Elle sous-entend aussi une industrie minière congolaise tournée vers la satisfaction des besoins nationaux, régionaux, africains et internationaux.

L'État lui-même, en tant qu'entrepreneur, peut se servir de son portefeuille pour renforcer ses entreprises et acheter les parts dans d'autres entreprises. Les entreprises minières publiques ainsi performées peuvent à leur tour acheter des parts dans d'autres entreprises du secteur minier et/ou d'autres secteurs de développement.

Ce qui exige de l'État congolais de ne pas ponctionner au point d'entamer le capital des entreprises, mais de se contenter des bénéfices et de ses dividendes.

Dans le contexte économique actuel, l'État devra probablement prioriser l'appel aux investisseurs privés afin de conclure de vrais partenariats public-privé ou à investir en sociétés privées.

Les actions issues des programmes identifiés ci-dessous assureront à la fois l'arrivée de nouvelles recettes pour l'État, mais surtout la création de nombreux emplois dans l'ensemble du pays. La diversification de l'industrie minière, notamment par l'exploitation de nombreux minéraux, permettra de réduire la vulnérabilité des activités minières aux fluctuations des prix de certaines matières premières.

Pour ce faire, le Gouvernement entend mettre en place les programmes ci-après :1) *Impulsion de l'industrialisation de la RDC* ;2) *Poursuite de l'exécution du programme de la réforme des sociétés minières du portefeuille de l'État* ;3) *Amélioration de la performance de l'artisanat minier et sa mutation vers la petite mine.*

Programme	Sous-programme
3.1. Impulsion de l'industrialisation de la RDC	3.1.1 Promotion de l'industrie métallurgique et du fer (appel aux investissements) 3.1.2 Valorisation des sous-produits de l'extraction métallurgique du cuivre, du cobalt, de l'or, etc. 3.1.3 Promotion de la diversification de l'industrie minière dans l'ensemble du pays (identification d'un minéral phare par province, élaboration du projet et appel aux investissements)

Programme	Sous-programme
3.2. Poursuite de l'exécution du programme de la réforme des sociétés minières du portefeuille de l'État	3.2.1 Mise en adéquation des plans stratégiques de développement des sociétés minières du portefeuille de l'État et leurs plans de restructuration 3.2.2 Actualisation du « plan de survie » de la Société Minière de Bakwanga (MIBA), y compris la certification des réserves 3.2.3. Finalisation de la restructuration des entreprises publiques et leur recapitalisation dans le contexte de leur transformation en entreprises commerciales en vue d'en accroître la productivité
3.3. Amélioration de la performance de l'artisanat minier et sa mutation vers la petite mine	3.3.1 Renforcement des capacités des acteurs de l'exploitation artisanale 3.3.2 Promotion de l'entrepreneuriat local favorisant l'employabilité 3.3.3 Mise en place d'un plan de développement de la mine à petite échelle 3.3.4 Revisitations des coopératives minières et leur encadrement pour une exploitation minière artisanale dans les ZEA instituées 3.3.5 Élaboration d'un Guide de bonnes pratiques pour l'organisation et l'amélioration de l'exploitation minière artisanale et de la petite mine (Élaborer un guide de bonne pratique en vue de l'amélioration de l'exploitation minière artisanale sur les aspects de santé, d'hygiène, de sécurité, de la prévention de l'utilisation des produits chimiques et du travail des femmes enceintes et des enfants dans les sites miniers)

4.3.4 Orientation stratégique 4 : Promotion de l'image de la RDC en tant que lieu propice aux investisseurs miniers

Les différents rapports provenant des institutions internationales et de certains organismes comme la Banque mondiale, le Fraser Institute (Canada) ou le Service géologique des États unis (USGS), montrent une perception générale négative du secteur minier de la RDC. Selon le Fraser Institute (étude 2015), la RDC occupe la 87^e position sur 109, derrière les pays comme la Zambie (61^e) et le Botswana (14^e), le Mali (65^e) en termes de « *Policy Perception Index* » que nous pouvons traduire par « Indice de perception du potentiel minier » alors que le potentiel minier brut est jugé par cette même étude comme l'un des plus attractifs au monde. Ceci appelle la prise de mesures urgentes pour rendre le secteur minier beaucoup plus attractif, car, toujours selon le Fraser Institute, dans son rapport de 2012 cité par PC, 23 % seulement de ces investisseurs sont prêts à investir en RDC, et environ 15 % y sont totalement réfractaires. L'apport du secteur privé au développement minier de la RDC est crucial, tant pour maximiser les recettes tirées de ce secteur que de la création d'emplois et le développement d'une industrialisation permettant de créer, à terme, un secteur secondaire dynamique essentiel à la croissance du pays.

Les orientations stratégiques proposées sous-tendent des institutions renforcées, plus efficaces, mieux outillées, se posant comme régulateur impartial de l'activité minière, facilitateur des projets correspondant aux objectifs du pays et partenaire fiable des acteurs du secteur.

Le gouvernement entend mettre en place les programmes ci-après : un fond de promotion du secteur afin d'améliorer la performance de la RDC sur les index mondiaux et promouvoir l'entreprenariat, de promouvoir le nouveau code minier et l'assainissement administratif auprès des investisseurs, d'organiser ou de participer à des événements médiatiques afin de promouvoir les opportunités d'investissement.

Programme	Sous-programme
4.1 Mise en place d'un Fond de promotion du secteur	
4.2 Amélioration de la performance de la RDC sur les index mondiaux : - Revenue Watch Index 2013 : Indice de gouvernance des ressources naturelles, RDC 43 ^e sur 58; - Behre Dolbear : 2014 Ranking of countries for mining investment, RDC 25 ^e sur 25 (Where not to invest) - Fraser Institute : Annual Survey of Mining companies 2015, RDC 87 ^e sur 108 (Policy Perception Index) - Transparency International : Corruption Perceptions Index 2015; RDC 146 ^e sur 167	
4.3 Promotion du nouveau code minier et de l'assainissement de l'environnement administratif auprès des investisseurs	4.3.1 : Accroître la participation publique et l'obligation à rendre compte
4.4 Promotion médiatique des potentialités et des opportunités d'investissement, y compris dans des meetings internationaux	4.4.1 Organisation et/ou participation à des forums miniers au niveau national, régional et international 4.4.2 Développement des programmes de vulgarisation des réalisations du Ministère (et de ses services) 4.4.3 Création d'une revue technique et scientifique trimestrielle bilingue des mines

Programme	Sous-programme
4.5 Instauration d'un système d'assurance pour la protection des investissements, notamment la stabilité du régime fiscal, la non-expropriation, etc.	
4.6 Assurance de la traçabilité des substances minérales issues de l'exploitation minière artisanale	

4.3.5 Orientation stratégique 5 :Soutien a l'industrie minière et environnement

Les programmes ci-après visent à fournir aux investisseurs miniers un appui au plan énergétique et à favoriser d'une part l'accès aux sites miniers (désenclavement) et à faciliter d'autre part le transport des produits miniers.

Enfin, l'amélioration de la gestion environnementale sera encouragée par divers programmes d'information et de formation auprès des exploitants miniers.

Programme	Sous-programme
5.1 Actualisation et mise en application du Plan national de développement de l'énergie électrique	
5.2 Construction des infrastructures de transport pour la desserte minière	5.2.1 Réhabilitation et extension du réseau ferroviaire 5.2.2 Amélioration et développement du réseau routier
5.3 Amélioration de la gestion environnementale	5.3.1 Encouragement des bonnes pratiques en matière de bonne gouvernance, de transparence et de respect des droits humains aux différentes phases des opérations minières 5.3.2 Partage d'expérience avec les pays ayant déjà traité les questions de la réhabilitation des sites miniers 5.3.3 Élaboration d'un guide national sur les modalités de mise en œuvre technique des plans de réhabilitation en cas de manquement par le titulaire d'un titre minier à ses obligations environnementales 5.3.4 Mise en place de Plans de développement communautaire dans les zones minières permettant le développement d'un pôle industriel et une forte création d'emplois

5. Dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PSDM

5.1 Cadre institutionnel pour le management du secteur des mines

La mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan stratégique du secteur minier se feront par un comité à créer par décret, placé sous la haute autorité du ministre des Mines. Les membres de ce comité seront proposés par les différents partenaires, y compris la société civile. Voici la composition possible :

- 1 représentant du ministère des Mines qui assumerait la présidence du comité ;
- 1 représentant du ministère de l'Environnement ;
- 1 représentant du ministère des Finances ;
- 1 représentant du ministère du Budget ;
- 1 représentant du ministère des Infrastructures ;
- 1 représentant du ministère de l'Énergie ;
- 4 personnes ressources du domaine de la géologie et des mines, dont 2 universitaires ;
- 2 représentants du secteur minier privé ;
- 2 représentants de la société civile ;
- 2 représentants des bailleurs de fonds.

6. Cadre de performance

La performance désigne une valeur ajoutée à l'état initial (Voyer, 2000) et l'atteinte d'un minimum de résultat satisfaisant ou d'un objectif (« Le grand dictionnaire terminologique », 2011 ; Neely et coll., 2002 ; Voyer, 2000) de façon efficiente et efficace. Elle consiste à remplir une mission et à mettre en œuvre une stratégie pour accomplir un travail ou une activité (« Le grand dictionnaire terminologique du Québec », 2011 ; Neely et coll., 2002). Il est repris dans le tableau ci-dessous des cibles et des indicateurs soit de réalisation (ou de résultat), soit d'efficacité.

Tableau 6 : Cadre de performance du PSDM

Axe	Résultat/cible	Indicateurs	Sources de vérification
1	1.1. Les capacités institutionnelles sont renforcées	1.1.1 Le Ministère et l'Administration des mines sont bien structurés, un seul cadre organique est en place	-Organigramme du Ministère (zéro conflit des compétences)
		1.1.2. La révision de la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier est adoptée par l'Assemblée nationale 1.1.3. Guichet unique de taxation minière mise en place	-Ordonnance-loi portant promulgation et Décret-loi portant Règlement minier. -Décret ou arrêté ministériel
	1.2. Les effectifs du ministère et de l'administration centrale sont rationalisés	1.2.1. L'âge moyen est réduit 1.2.2. La qualification est augmentée 1.2.3. Le profil des postes est effectué 1.2.4. Les nouvelles unités sont mécanisées 1.2.5. Les salaires sont améliorés 1.2.6. La politique de formation est adoptée et opérationnelle	-Rapport annuel du ministère des Mines -Rapport du ministère de la Fonction publique
	1.3. Planification des activités entre le ministère des Mines et les principaux bailleurs	1.3.1. Les activités du Ministère et celles des bailleurs de fonds sont bien planifiées et exécutées	-Programme annuel d'activité -Rapport de suivi et évaluation
2	2.1. Banque des données géologiques opérationnelle	2.1.1. Le service de traitement des données géologiques est bien installé 2.1.2. L'équipement informatique et de système d'information géographique (SIG) est disponible	-Rapport annuel du service de géologie

Axe	Résultat/cible	Indicateurs	Sources de vérification
	2.2. Toute l'étendue de la RDC est reconnue géologiquement	2.2.1. Nombre de cartes géologiques produits 2.2.2. Nombres de gisements évalués (réserves géologiques) 2.2.3. Les réserves des gisements reconnus sont certifiées	-Rapport annuel du service de géologie -Rapport du ministère des Mines -Note des personnes compétentes ou des agences accréditées -Études de faisabilité
3	3.1. Industries métallurgiques et du fer développées	3.1.1 Nouvelles usines métallurgiques installées en public ou en public-privé 3.1.2 Nombre d'entrepreneurs congolais sous-traitant dans le secteur minier 3.1.3. Nombre de nouvelles sidérurgies installées 3.1.4. Sidérurgie de Maluku en activité	-Rapports d'évaluation du ministère -Nombre d'emplois créés
	3.2. Exécution du Programme de la réforme des sociétés minières du portefeuille de l'État	3.2.1. Les sociétés minières du portefeuille sont restructurées	-Décision de validation des nouvelles structures -Document de suivi et exécution du plan de survie -Document de décaissement des fonds du gouvernement et des bailleurs signés par le PCA -Notes de certification signée par une PCR ou une agence accréditée -Nombre de contrats de partenariat public-privé

Axe	Résultat/cible	Indicateurs	Sources de vérification
	3.3. Exploitation artisanale mieux structurée et organisée	3.3.1. Nombre des ZEA en activités 3.3.2. Nombre des mines à petite échelle opérationnelles 3.3.3. Nombre d'emplois créés 3.3.4. Nombre de séminaires et d'ateliers organisés en faveur des acteurs de l'artisanat minier 3.3.5. Guide de bonnes conduites en artisanat minier est produit 3.3.6. Zéro enfant et femme enceinte dans l'exploitation artisanale	-Rapport du SAESSCAM -Rapport du Fond de promotion
4	4.1. L'image de la RDC auprès des investisseurs miniers est positive	4.1.1. La RDC s'est hissée dans les principaux indicateurs mondiaux Policy Perception Index 4.1.2. Nombre d'évènements promotionnels organisés par le ministère des Mines et/ou auxquels il a participé	-Fraser Institute -Revenue Watch Index -BehreDolbear -Rapport du Fond de promotion minier
	4.2. Les investisseurs miniers s'installent en RDC	4.2.1. Nombre d'entreprises privées investissant dans les projets miniers et valeur des investissements 4.2.2. Nombre d'emplois créés	-Rapport du ministère des Mines
	4.3. Traçabilité des substances minérales issues de l'exploitation minière artisanale	4.3.1. Connaissance des valeurs produites par les artisans	-Rapport annuel du SAESSCAM -Inspection du travail
5	5.1. Mesures prises en faveur de l'industrie minière au plan énergétique et infrastructure	5.1.1. Une politique énergétique en faveur du secteur minier a été adoptée et des fonds ont été libérés 5.1.2. Nombre de kilomètres de voies ferrées construites 5.1.3. Nombre de kilomètres des routes pour l'accès aux gisements miniers réhabilités ou construits 5.1.4. Nombre d'emplois créés par ces travaux d'infrastructures	-Rapport annuel du ministère des Infrastructures

Axe	Résultat/cible	Indicateurs	Sources de vérification
	5.2. L'environnement minier est bien gouverné (préservé et/ou remédié)	5.2.1. Documentation produite pour améliorer la gestion environnementale 5.2.2. Valeur des investissements issus des plans de développement communautaires	-Rapport annuel des ministères des Mines/Environnement -Rapport annuel du ministère des Mines

7. Conclusion

La RDC regorge dans son sol et sous-sol d'une diversité de substances minérales disséminées dans presque toutes ses provinces.

Ce potentiel est géré dans un cadre institutionnel et réglementaire qui devra être amélioré pour aider la relance du secteur.

Un diagnostic a été posé et a pu relever les faiblesses, les forces, les opportunités et les menaces du secteur minier congolais. Les faiblesses et les menaces se résument au manque d'investissements conséquents à la situation politico-économique du pays mis à part le contexte économique mondial du moment.

Partant de ce diagnostic, cinq orientations stratégiques ont été développées et devraient, à l'horizon 2021, permettre à l'État congolais de bénéficier davantage de ses richesses minérales. Un secteur minier florissant est un vecteur essentiel de la création d'emplois, de l'augmentation des revenus de l'État et un solide appui au développement d'un secteur secondaire de l'activité économique.